

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 22 juillet 2013**

CP 13/07-13

*L'an deux mille treize, le 22 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Montricoux, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

*Hors de la présence de M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat qui s'est retiré avant l'examen de ce rapport et n'a pas participé au vote de cette délibération.*

**INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL  
EN MATIERE DE LOGEMENT SOCIAL  
MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE**

---

J'ai l'honneur de vous soumettre deux dossiers présentés par Tarn et Garonne Habitat, relatifs aux demandes de subventions déposés par les opérateurs HLM pour les opérations relevant des programmations antérieures à 2013.

Cette aide, depuis 2003, est orientée sur la production, la constitution de réserves foncières et l'intégration du logement social dans la cité.

Les deux dossiers présentés par Tarn et Garonne Habitat, relatifs aux opérations d'acquisition-amélioration de 4 logements à Beaumont de Lomagne et 3 logements à Montbeton, ont fait l'objet d'un avis favorable de financement dans le cadre des crédits délégués par l'Etat.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant entendu que ces subventions seront prélevées sur la ligne budgétaire suivante :

## article 204 1782, sous-fonction 72

* Autorisation de programme 2013	26 670,00 €
* Engagement à ce jour	0,00 €
* Engagement à la présente commission	26 670,00 €
* Disponible	0,00 €

### DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat les subventions suivantes d'un montant global de 26 670 € relatives aux opérations acquisition-amélioration de 4 logements à Beaumont de Lomagne et 3 logements à Montbeton :

Opérateurs	Communes	Opérations	N° PROGOS	TYPE	SUBVENTIONS
TGH	Beaumont de Lomagne	Rue du Blanc	LOG01238	AA	15 240,00 €
TGH	Montbeton	Ancien presbytère	LOG01239	AA	11 430,00 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041782, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,